

conçu qu'il fallait les soumettre à un régulateur commun d'évidence, les rapporter à un terme général de comparaison, et vous êtes convenus d'exposer chacun vos preuves de croyance. Vous avez allégué des faits; mais chaque religion, chaque secte ayant également ses miracles et ses martyrs, chacune produisant également des témoignages et les soutenant de son dévouement à la mort, la balance, par droit de parité, est restée égale sur ce premier point.

» Vous avez ensuite passé aux preuves de raisonnement; mais les mêmes argumens s'appliquant également à des thèses contraires; les mêmes assertions, également gratuites, étant également avancées et repoussées; l'assentiment de chacun étant dénié par les mêmes droits, rien ne s'est trouvé démontré. Bien plus, la confrontation de vos dogmes a suscité de nouvelles et plus grandes difficultés; car, à travers les diversités apparentes ou accessoires, leur développement vous a présenté un fond ressemblant, un canevas commun; et chacun de vous, s'en prétendant l'inventeur *autographe*, le dépositaire premier, vous vous êtes taxés les uns les autres d'être des *altérateurs* et des *plagiaires*; et il naît de là une question épineuse de *transmission de peuple à peuple* des *idées religieuses*.

» Enfin, pour combler l'embarras, ayant voulu vous rendre compte de ses idées elles-mêmes, il s'est trouvé qu'elles vous étaient à tous confuses et même étrangères; qu'elles portaient sur des bases inaccessibles à vos sens; que, par conséquent, vous étiez sans moyens d'en juger,